



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4279

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Station de relèvement de la Berthaudière - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Quiniou

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

**Conseil de communauté du 18 novembre 2013****Délibération n° 2013-4279**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Station de relèvement de la Berthaudière - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-3317 du 8 octobre 2012, le Conseil de communauté a délibéré l'individualisation de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement en dépenses sur l'opération n° 2P19O2160 pour les travaux de déplacement de la station de refoulement de la Berthaudière à Décines Charpieu à hauteur de 5 258 000 € HT.

Ce nouvel ouvrage comportera un système de prétraitement poussé ainsi qu'un bassin de stockage des effluents par temps de pluie d'un volume des 800 mètres cubes. Les eaux usées sont ensuite renvoyées sous pression jusqu'à atteindre le réseau gravitaire de la station d'épuration à la Feyssine.

Ces travaux ont été soumis à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse qui, dans le cadre de son 9° programme aide, sous forme de subvention, les investissements concourant à la lutte contre la pollution des eaux.

Elle a notifié à la Communauté urbaine de Lyon une décision d'attribution de subvention de 30 %, montant de travaux retenus comme subventionnables de 4 815 000 € HT, soit une subvention de 1 444 500 €. La convention de recette a été signée en date du 3 septembre 2013.

Une individualisation en recettes de l'autorisation de programme globale P19 est donc nécessaire à hauteur de 1 444 500 € afin de permettre l'encaissement des subventions obtenues sur l'opération n° 2P19O2160.

Compte tenu des conditions de versement de la subvention prévues à la convention :

- 30 % à signature de la convention après justification de l'engagement des travaux de l'opération,
- 20 % sur justification de la réalisation de l'opération à 50 %,
- 25 % sur justification de la réalisation de l'opération à 75 %,

- le solde à l'achèvement de l'opération, l'échéancier prévisionnel suivant peut être proposé :

- 433 350 € en 2013,
- 650 025 € en 2014,
- 361 125 € en 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

**DELIBERE**

**Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, sur l'opération n° 2P19O2160 pour un montant de 1 444 500 € HT en recettes au profit du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 433 350 € HT en 2013,
- 650 025 € HT en 2014,
- 361 125 € HT en 2015.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.**